

4. Description des capacités techniques et financières

4.1. Présentation d'Intervent et de la SEPE Gingembre

Depuis 2001, la société Intervent SAS, dont le siège est à MULHOUSE, développe des projets d'implantation d'éoliennes en harmonie avec leur environnement jusqu'à l'obtention des autorisations requises: l'autorisation d'exploiter, l'autorisation environnementale, le contrat ouvrant droit à l'obligation d'achat, le raccordement au réseau public...

Actuellement, l'équipe d'Intervent compte 17 personnes multidisciplinaires. Une cinquantaine de projets sont en cours de développement dans huit régions dont plusieurs en d'instruction. Intervent a obtenu à ce jour l'autorisation d'exploiter près de 200 MW éolien.

Intervent est une société du groupe Alterric, un des plus grands opérateurs de l'éolien terrestre en Europe avec plus de 2.300 MW d'éolien en exploitation.

La SEPE Gingembre exploitera le parc éolien. La SEPE - Société d'Exploitation du Parc Éolien - finance, gère la réalisation et exploite le parc éolien jusqu'à la fin de vie des éoliennes et leur démantèlement.

Les interlocuteurs présentés sont expérimentés et reconnus pour leurs capacités techniques et financières.

4.2. Montage financier du projet

Le projet envisagé repose sur le même principe que 11 autres parcs éoliens déjà développés par la société Intervent, construits par Enercon et exploités par des SEPE tels que:

- Parc de Conteville exploité par les SEPE Garcelles et SEPE Conteville,
- Parc de Saint Riquier exploité les SEPE Saint Riquier 1 et Saint Riquier 2,
- Parc de Sachin exploité par la SEPE Bergodsom,
- Parc du Mont d'Ergny exploité par la SEPE Tripleville et la SEPE Mont d'Ergny,
- Parc de Tigny-Noyelle exploité par la SEPE Tigny-Noyelle,
- · Parc de Bouhy et Dampierre-sous-Bouhy SEPE Charsonville,
- Parc de Chamole exploité par les SEPE Sabine 1 et Sabine 2,
- Parc de Clais exploité par la SEPE Violette.
- Parc de Mouriez exploité par la SEPE Rose
- Parc de Pougny exploité par les SEPE Lumdila
- Parc d'Apremont exploité par la SEPE Helios

L'investissement nécessaire à l'installation des éoliennes de la SEPE Gingembre est estimé à 51 150 000 €.

Le mode de financement des parcs éoliens est une des premières caractéristiques de la profession.

La quasi-totalité des projets éoliens fait l'objet d'un financement de projet. Ce type de financement est un financement sans recours, basé sur la seule rentabilité du projet. La banque qui accorde le prêt considère ainsi que les flux de trésorerie futurs sont suffisamment sûrs pour rembourser l'emprunt en dehors de toute garantie fournie par les actionnaires du projet.

Le calendrier de l'investissement et des charges financières constitue une autre spécificité de la profession. En effet, la totalité de l'investissement est réalisée avant la mise en service de l'installation. Les charges d'exploitation sont très faibles par rapport à l'investissement initial et très prévisibles

dans leur montant et dans leur récurrence. On estime en effet que sur un parc standard, les charges d'exploitation, taxes comprises, s'élèvent à environ 30 % du chiffre d'affaires annuel.

La difficulté, pour l'exploitant éolien, consiste donc à réaliser l'investissement initial et non à assurer une assiette financière suffisante pour l'exploitation car celle-ci est garantie par les revenus des parcs. Sur les 1400 parcs en exploitation aujourd'hui, aucun cas de faillite n'a, de ce fait, été recensé.

Le financement est conditionné à l'obtention des autorisations par la société de projet. Une société de projet ne peut donc justifier, au moment du dépôt de la demande, de l'engagement financier ferme d'un établissement bancaire.

Ainsi, si la capacité de réaliser l'investissement initial est une preuve importante de la capacité financière nécessaire à son exploitation, celle-ci ne peut être apportée qu'après l'obtention de l'autorisation. Par ailleurs, la société Enercon s'engage à financer le projet dans le cas où aucun établissement bancaire ne souhaiterait s'engager.

4.2.1. Plan d'Affaires Prévisionnel

Le Plan d'Affaires Prévisionnel est établi sur 20 années avec les paramètres suivants :

- Investissements de 1550000 euros/MW et coûts d'exploitation chiffrés à 39500 euros/MW, chiffres correspondant aux investissements récemment effectués par la société Intervent avec son fournisseur d'éoliennes Enercon également en charge de la maintenance des parcs. (Suivant les statistiques du Syndicat des Énergies Renouvelable).
- Durée du prêt de 15 ans avec un taux incluant toute assurance de 1,00 %.
- Inflation prise en compte de 1,8 % (valeur historique en France), et charges d'exploitation en augmentation de 2,3 %/an (valeur majorée relevée auprès de notre fournisseur Enercon sur les 12 dernières années).
- Provision pour le démantèlement

Le taux de rentabilité interne de l'investissement est estimé à 5,5%.

Le projet atteignant son équilibre financier à partir de la 17^{ème} année, le plan d'affaires démontre ainsi que globalement l'activité du parc éolien dégage suffisamment de bénéfices pour assurer ses obligations réglementaires (entretien et maintenance, mesures complémentaires légales, redevances et taxes, démantèlement).

4.2.2. Cautionnement pour le démantèlement et la remise en état du site

Comme le défini l'arrêté du 22 juin 2020 portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, les garanties financières nécessaires à la remise en état d'un site après exploitation sont de 50 000 € par éolienne de 2 MW ou moins, à 50 000€ + 10 000€ par MW pour les éoliennes de puissance supérieure à 2 MW. Ces garanties seront données sous forme d'aval dans le cadre du financement auprès d'un établissement bancaire dans un délai de deux ans après l'obtention des autorisations purgées de tous recours et au plus tard avant le démarrage des travaux. Elles seront réactualisées selon les modalités du décret sus-cité.

Le montant prévu pour le démantèlement est de 510 000€.

L'avis des propriétaires se trouvent en partie 10.

4.2.3. Plan de financement



Caractéristiques

51 150 000	1 550 000	2 200	33,00	Parc
en EUR	en EUR/MW	en MW en heures éq.	en MW	Unité
immobilisé	INICOLICATION INICOLINACIONE	[1]	installée	
ואוטוונשוונ	Montant immobilisé	ארטמעכנוטופ אפט	Puissance	

Tarif éolien 2020 (€/MWh) [2]	59,70
Coefficient L [3]	1,80%
Taux d'intérêt (avec assurances)	1,00%
Durée prêt	15,00
total intérêts	-2 841 755
% de fonds propres	30%

Commete allowale stations [4]		
2022		
2022		
1014		
7075		
3036		
7077		
3038		
3		

1	5202	702	7023	2020	7021	2020	2023
2 167 110	4 412 236	4 491 656	4 572 506	4 654 811	4 738 598	4 823 892	4910723
-651 750	-1 333 481	-1 364 151	-1 395 526	-1 427 623	-1 460 458	-1 494 049	-1528412
-1 705 000	-3 410 000	-3 410 000	-3 410 000	-3 410 000	-3 410 000	-3 410 000	-3 410 000
0	0	0	0	0	0	0	0
-189 640	-331 245	-282 494	-233 020	-182 812	-131 861	-80 157	-27 690
-322748	-348 178	-349 373	-350 611	-351 891	-353 218	-354 591	-356013
-179 025	-341 384	-318 978	-296 347	-273 489	-250 401	-227 083	-203 530
-691413	-1 020 807	-950 845	-879 977	-808 192	-735 480	-661 830	-587 233
0	0	0	0	0	0	0	0
-691 413	-1 020 807	-950 845	-879 977	-808 192	-735 480	-661 830	-587 233
-691 413	-1 712 220	-2 663 065					
	2167110 -651750 -1705000 0 -189640 -322748 -179025 -691413	4 417 -1 333 -3 410 -3 431 -3 4410 -1 020 -1 020	4 412 236 -1 333 481 -3 410 000 0 -331 245 -348 178 -341 384 -1 020 807	4 412 236 4 491 656 -1 333 481 -1 364 151 -3 410 000 -3 410 000 0 -3 31 245 -282 494 -3 48 178 -3 49 373 -3 41 384 -3 18 978 -1 020 807 -950 845 -1 020 807 -950 845	4 412 236 4 491 656 4 572 506 4 1333 481 -1 364 151 -1 395 526 -1 3410 000 -3 410 000 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	4 412 236	4412 236 4491 656 4572 506 4654 811 4738 598 41 -1333 481 -1364 151 -1395 526 -1427 623 -1460 458 -1 -3410 000

[1] La production en probabilité P90 correspond à la production qui sera dépassée avec une probabilité de 90%

5,5%

[2] Tarif moyen 2020 des appels d'offres

Taux Rentabilité Interne:

- [3] Tarif d'Achat indexé sur une inflation annuelle historique de 1.8% en France
- [4] Plan d'affaires établi sur 20 ans (à partir de janvier 2022)
- [5] Charges d'exploitation évaluées à 39,500€/MW suivant les statistiques du Syndicat des Energies Renouvelables. Puis une augmentation des frais à un taux de 2.3%/an (supérieur à l'inflation)
- [6] Provision de 120 000€ par éolienne comme précisé dans l'étude d'impact

8 152 467	6 727 954	3 806 962	941 183	-2 597 694	-6 428 533	-8 275 847	-8 238 222	-8 119 068	-7 919 409	-7 640 255	-7 282 606
1 424 513	2 920 992	2 865 780	3 538 877	3 830 839	1 847 314	-37 625	-119 153	-199 659	-279 154	-357 648	-435 152
-553 977	-1 135 941	-1 114 470	-366 015	0	0	0	0	0	0	0	0
1 978 490	4 056 933	3 980 250	3 904 892	3 830 839	1 847 314	-37 625	-119 153	-199 659	-279 154	-357 648	-435 152
0	0	0	0	0	-6 409	-31 918	-57 174	-82 179	-106 936	-131 447	-155 715
-332 848	-383 009	-380 407	-377 905	-375 498	-371 256	-367 482	-365 668	-363 915	-362 223	-360 588	-359 010
2 311 338	4 439 942	4 360 657	4 282 797	4 206 337	2 224 979	361 775	303 688	246 434	190 004	134 387	79 572
102 000	102 000	102 000	102 000	102 000	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	-1 705 000	-3 410 000	-3 410 000	-3 410 000	-3 410 000	-3 410 000	-3 410 000
-1 027 055	-2 007 928	-1 962 784	-1 918 655	-1 875 518	-1 833 351	-1 792 132	-1 751 839	-1 712 453	-1 673 952	-1 636 317	-1 599 528
3 236 393	6 345 869	6 221 441	6 099 452	5 979 855	5 763 330	5 563 907	5 465 527	5 368 887	5 273 956	5 180 703	5 089 100
2402	1407	0402	2039	2030	7007	2030	2000	2034	2033	2002	1507



4.3. Capacités techniques

4.3.1. Responsabilités incombant à la SEPE Gingembre

Plusieurs types de responsabilités incombent à une SEPE:

- Une responsabilité sur le matériel et les machines régies par une garantie du constructeur
- Une responsabilité civile en cas de dommages causés à tiers couverte par une assurance auquel la SEPE a obligation de souscrire.
- La SEPE a aussi l'obligation de prévoir et d'organiser le démantèlement des éoliennes en fin de vie. À cet effet une garantie financière obligatoire de 50 000 € par éolienne de 2 MW ou moins, ou à 50 000€ + 10 000€ par MW pour les éoliennes de puissance supérieure à 2 MW par éolienne est mise en place avant le début des travaux de construction.
- La SEPE sera en charge de l'exploitation et de la maintenance du parc éolien et a donc une obligation envers ses actionnaires d'assurer le fonctionnement optimal du parc, tout en respectant les contraintes imposées sur l'environnement (comme le niveau sonore par exemple).
- La SEPE doit respecter certaines responsabilités liées au Code du travail lors de la construction et de l'exploitation.

4.3.2. Acquis d'expérience

Alterric est né de la fusion des activités renouvelables de EWE, prestataire de services d'énergie basé à Oldenburg dans le Nord de l'Allemagne et de la Fondation Aloys Wobben. Alterric se positionne comme l'une des sociétés les plus importantes en Europe de développement de projets et d'exploitation d'énergie renouvelable, avec pour objectif de faire progresser significativement l'éolien terrestre en France, en Allemagne et plus généralement dans le monde.

Alterric en quelques chiffres :

200 collaborateurs,

2.300 MW d'éolien terrestre en exploitation,

9.400 MW en projet,

3,6 milliards d'euros prévu en investissement d'ici 2030,

Ainsi en complément de ses compétences internes, Intervent fait appel au groupe Alterric pour assurer la réussite des projets. Une fois construit les parcs éoliens ont normalement vocation à être exploité au sein du groupe.

Avec plusieurs parcs raccordés ou en cours de l'être pour Intervent, un haut niveau d'expérience a été acquis. Il permet donc pleinement la réussite aussi bien financière que technique des projets, en totale concertation avec l'ensemble des acteurs des projets (propriétaires terriens, administration, fournisseurs d'éoliennes, sous-traitants pour les études d'impact, l'exploitation et la maintenance).

Finalement, le projet envisagé repose également sur la même technologie que 11 autres parcs éoliens déjà réalisés par la société Intervent, les parcs les plus récents étant ceux de :

- Parc de Bouhy et Dampierre-sous-Bouhy (2017),
- Parc de Chamole (2017),
- Parc de Clais (2017).
- Parc de Pougny (2019)
- Parc de Mouriez (2020)
- Parc d'Apremont (2020)

4.3.3. Organisation du projet

Le projet s'articule autour de 3 axes majeurs :

- Le développement réalisé par Intervent qui dispose d'un savoir-faire spécifique lui permettant de maîtriser toutes les phases de la conception d'un parc éolien jusqu'à son financement. Ses activités englobent l'identification de sites, la coopération avec les acteurs locaux, la réalisation des études d'impact et les demandes d'autorisation et de raccordement.
- La construction qui sera (dans le cadre d'éoliennnes Enercon) réalisée par Enercon en collaboration directe avec ses partenaires en génie civil (habituellement des entreprises régionales).
- L'exploitation et la maintenance qui seront également réalisées Alterric.

Note sur l'exploitation:

L'exploitation du parc éolien consiste d'une part à surveiller à distance les éoliennes. Pour cela des écrans de communication indiquent la production de chaque machine et alertent en cas de problème. En cas d'avarie, c'est le pôle exploitation qui détermine l'intervention du service de maintenance. L'autre partie de ce pôle consiste à gérer la vente à EDF de l'électricité produite.

Note sur la maintenance:

Le rôle de ce pôle est de s'assurer que les éoliennes sont opérationnelles afin de maximiser la production. Tout au long de l'année, les techniciens assurent l'entretien des éoliennes pour un fonctionnement optimal, et sont prêts à intervenir rapidement sur le terrain afin de traiter les défaillances. Les outils pour l'exploitation des parcs éoliens utilisent des modèles de prévisions de production court terme (quelques heures) et moyen terme (quelques jours), des études des courbes de puissance des éoliennes en activité et l'analyse de la gestion du givre et de ses effets (ainsi que d'autres paramètres extérieurs pouvant influencer le comportement des éoliennes).

Par exemple, la souscription à des prestations de maintenance auprès de Enercon s'apparente à une garantie, recouvrant les différents points suivants:

- Maintenance préventive : visites régulières effectuées par le constructeur et destinées à vérifier l'usure de certaines pièces en vue de leur changement.
- Bris interne: la garantie sur le bris interne couvrira le remplacement de pièces dont l'usure anormale aura été détectée lors d'une visite de maintenance préventive; elle indemnisera également le manque à gagner consécutif à l'arrêt éventuel de l'exploitation éolienne.
- Bris externe: la garantie sur le bris externe couvrira le remplacement de pièces dont l'usure anormale aura été détectée par l'exploitant de l'éolienne en dehors d'une visite de maintenance préventive. La perte de production liée à la défectuosité de ces pièces sera également indemnisée.
- Garantie sur la performance: la performance indique le temps durant lequel une éolienne doit normalement fonctionner. Une courbe de cette performance, dressée par le constructeur, récapitule la production normale de l'éolienne en fonction de chaque vitesse de vent.

4.3.4. Contrats d'engagement constructeur

Suite à l'arrêté ICPE autorisant la construction du projet, différents contrats sont passés notamment pour la fourniture des éoliennes, l'entretien et les garanties. Dans le cadre de ce projet, des contrats similaires à ceux déjà passés pour les autres parcs d'Intervent seront conclus.